

Compte rendu du Conseil d'exploitation du vendredi 22 mars 2024

Présents : Mme Evelyne LALANNE, M. Nicolas RAULIN, M. Philippe OGE, M. Jean-Michel DUCLAVE, Mme Christine FUMERO, M. Jean-Philippe PEDEHONTAA, M. Christophe LARROSE, M. Jean-Claude LAFITE, M. Michel SANSOT, M. Jean-Pierre BRETHOUS, M. Patrick DAUGA, M. Jean-Luc LAFENETRE.

Absents : M. Jean-Claude LAFITE

Secrétaire de séance : Mme Evelyne Lalanne

Convocation du 15 mars 2024

Affichée et transmise par mail le 18 mars 2024

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu de la réunion du 21 février 2024
2. Budgets primitifs 2024
 - 2.1 Budget primitif 2024 – service eau potable
 - 2.2 Budget primitif 2024 – service assainissement
3. Possibilité de la participation des communes aux futurs travaux eau et assainissement
4. Modification de la délibération de la P.F.A.C.
5. Bilan année 2023 – service eau potable et service assainissement.
6. Questions diverses.

Ouverture de la séance à 8 h 30

La séance commence par une intervention du Président de la Régie, M. DUCLAVE. Il est très mécontent du mail envoyé par M. RAULIN, le 21 mars 2024, à tous les membres du Conseil d'Exploitation. Il qualifie ce mail d'arrogant, de méchant et se demande à qui il est destiné : services de la Régie, élus ?

M. DUCLAVE rappelle que la réunion de ce jour est une réunion de préparation du budget, et non de vote de budget. La discussion est ouverte et il faut partager les travaux entre les communes. La commune de Bascons a déjà bénéficié de 350 000 € de travaux pour l'extension des réseaux

M. RAULIN justifie l'envoi de son mail par le fait que la note préparatoire envoyée aux membres du Conseil d'exploitation comporte un budget pré-rempli. Il en déduit que tout est déjà décidé et qu'il n'y a pas de discussion.

Il estime que, si la commune de Bascons avait conservé la compétence assainissement, toutes les extensions de réseaux auraient déjà été réalisées. La CCPG a pris la compétence et sur les 4 tranches de travaux, 2 tranches sont en stand bail.

M. LAFENETRE intervient pour rappeler que la participation de 1 million d'euros consentie par la CCPG était destinée en priorité pour la création des systèmes d'assainissement collectif sur les 5 communes non assainies : Maurrin, Castandet, Bascons, Artassenx, Lussagnet et Le Vignau.

Les crédits supplémentaires (subventions DSIL et DETR) ont permis de faire les extensions de réseaux de Bascons et St Maurice.

Il y a 11 communes assainies à gérer aujourd'hui et il va falloir partager.

Mme FUMERO craint, que dans ce cas, les travaux d'extension de réseaux de la Rue Georges Rande à Cazères ne soient jamais faits. L'UTD va réaliser les travaux de voirie, par conséquent il faudrait programmer les travaux de réseaux.

M. RAULIN dit qu'il aurait besoin d'une extension de réseaux de 50 mètres pour raccorder le lotissement de sa commune.

M. DUCLAVE présente un tableau récapitulatif des investissements assainissement déjà réalisés ou en en cours, et ceux à venir.

RECAPITULATIF INVESTISSEMENT BUDGET AC

DEPENSES INVESTISSEMENT				RECETTES INVESTISSEMENT				RECETTES FONCTIONNEMENT	
OPERATIONS				DEPARTEMENT	AGENCE DE L'EAU	PREFECTURE	TOTAL SUBVENTIONS	PFAC	EAU ASSAINIE (281,508 € HT/an pour 120 m3)
Commune	Travaux		Montant HT	Subvention	Subvention	Subvention			
MAURRIN	Création Réseaux	Travaux	405 080,82 €	82 500,00 €		163 787,44 €	374 050,49 €	66 000,00 €	12 386,35 €
	44 branchements	MO	18 694,68 €						
	Step	Travaux	196 281,52 €	48 400,00 €		79 363,05 €			
		MO	12 639,20 €						
TOTAL TRAVAUX MAURRIN			601 362,34 €	TOTAL	130 900,00 €	TOTAL	243 150,49 €		
CASTANDET	Création Réseaux	Travaux	285 169,08 €	80 000,00 €		115 303,20 €	292 829,51 €	27 000,00 €	5 067,14 €
	18 branchements	MO	17 554,08 €						
	Step	Travaux	159 077,68 €	33 206,00 €		64 320,31 €			
		MO	9 279,20 €						
TOTAL TRAVAUX CASTANDET			444 246,76 €	TOTAL	113 206,00 €	TOTAL	179 623,51 €		

BASCONS	Extension réseaux TF 23 branchements	Travaux	241 823,52 €	71 250,00 €	74 329,70 €	145 579,70 €	57 000,00 €	10 697,30 €
	Extension réseaux TC1 15 branchements	Travaux	110 964,87 €					
		MO	22 760,12 €					
	TOTAL TRAVAUX BASCONS		352 788,39 €					
TOTAL				71 250,00 €	74 329,70 €			
ST MAURICE	Extension réseaux	Travaux	59 902,40 €	15 000,00 €	18 412,30 €	33 412,30 €		
		MO	1 973,76 €					
	TOTAL TRAVAUX ST MAURICE		59 902,40 €					
TOTAL				15 000,00 €	18 412,30 €			
ARTASSENX	Création Réseaux TF 36 branchements	Travaux	364 991,69 €	68 186,45 €	72 000,00 €	252 596,70 €	54 000,00 €	10 134,29 €
		MO	17 884,59 €					
	Step	Travaux	240 889,00 €					
		MO	13 489,78 €					
TOTAL TRAVAUX ARTASSENX				605 880,69 €	112 791,70 €	139 805,00 €		
LE VIGNAU	Création Réseaux TF 54 branchements	Travaux	565 350,39 €	135 000,00 €	108 888,00 €	335 231,50 €	81 000,00 €	15 201,43 €
		MO	21 483,31 €					
	Step	Travaux	245 148,80 €					
		MO	13 728,33 €					
TOTAL TRAVAUX LE VIGNAU				810 499,19 €	150 007,50 €	185 224,00 €		
LUSSAGNET	Création Réseaux TF 9 branchements	Travaux	80 578,05 €	26 250,00 €	18 000,00 €	65 065,00 €	13 500,00 €	2 533,57 €
		MO	5 156,99 €					
	Step	Travaux	77 738,50 €					
		MO	7 654,91 €					
TOTAL TRAVAUX LUSSAGNET				158 316,55 €	30 390,00 €	34 675,00 €		
GRENADE	Travaux STEP	Travaux	226 143,46 €	44 000,00 €	94 564,94 €	138 564,94 €		
		MO	14 700,00 €					
	TOTAL TRAVAUX GRENADE		240 843,46 €					
TOTAL				44 000,00 €	94 564,94 €			
DIAG EU/EP GRENADE LARRIVIERE	DIAGNOSTIC		85 636,00 €	23 000,00 €	42 842,00 €	65 842,00 €		
	TOTAL TRAVAUX DIAGNOSTIC		85 636,00 €					
TOTAL				23 000,00 €	42 842,00 €			
CAZERES	Extension réseaux 16 branchements	Travaux	310 000,00 €	77 500,00 €	77 500,00 €	24 000,00 €	4 504,13 €	
	Rue Georges Randes	MO	15 190,00 €					
	TOTAL TRAVAUX CAZERES		325 190,00 €					
TOTAL				77 500,00 €	77 500,00 €			
GRENADE	Extension réseaux 6 branchements existants 15 branchements neufs	Travaux	190 605,00 €	47 651,25 €	47 651,25 €	61 500,00 €	5 911,67 €	
	Avenue Villeneuve	MO	11 245,69 €					
	TOTAL TRAVAUX GRENADE		201 850,69 €					
TOTAL				47 651,25 €	47 651,25 €			
Bascons	Extension STEP	Etudes	25 000,00 €					
BASCONS	Extension réseaux rte Bas Armagnac 22 branchements	Travaux	158 740,00 €	39 685,00 €	87 612,50 €	33 000,00 €	6 193,18 €	
	Extension réseaux Route du Marsan Ouest 14 branchements	Travaux	191 710,00 €					
		MO	18 924,30 €					
	TOTAL TRAVAUX BASCONS		369 374,30 €					
TOTAL				39 685,00 €	87 612,50 €			
ARTASSENX	Extension réseaux TC1 18 branchements	Travaux	220 958,15 €	34 093,20 €	36 000,00 €	89 563,55 €	27 000,00 €	5 068,44 €
	Extension réseaux TC2 5 branchements	Travaux	54 546,80 €					
		MO	22 760,12 €					
	TOTAL TRAVAUX ARTASSENX		277 265,07 €					
TOTAL				34 093,20 €	46 000,00 €			
Grenade	Bassin A "amont step" chemisage sur 660 m + réhausse 3 regards	Travaux	311 000,00 €					
	TOTAL TRAVAUX GRENADE			311 000,00 €				
TOTAL					500 000,00 €			

Concernant les travaux de la rue Georges Rande, le budget est supérieur au budget initial, car il faut installer un poste de relevage.

S'ensuit une discussion sur la durée d'amortissement des différents travaux.

- Pour la commune de Cazères, une fois les subventions et les PFAC déduites, il reste 208 000 € à la charge de la Régie. Si on divise cette somme par les recettes supplémentaires de la facturation de l'eau assainie, il faudra 46 ans pour amortir ces travaux.
- M. RAULIN dit que pour la commune de Maurrin, on est à 30 ans d'amortissement.
- M. DUCLAVE, pour la commune de Bascons, 20 ans.

M. PEDEHONTAA pense qu'il ne faut pas raisonner de cette façon. Il ne faut pas parler de rentabilité, mais suivre la ligne de conduite fixée au départ.

M. DUCLAVE explique qu'il n'y a aucune obligation de faire des travaux dans une commune ou une autre.

Mme FUMERO estime, que dans ce cas, elle n'a aucune obligation à rester au sein de la CCPG. Depuis 2 ans, on lui parle de solidarité communautaire, mais aujourd'hui elle a l'impression que la solidarité ne s'applique qu'à sa commune.

M. LAFENETRE prend la parole pour rappeler que jusqu'à présent, les travaux ont été programmés suivant les lignes de conduite du PLUI. Les communes de Grenade et Bascons ont déjà bénéficié de travaux, donc il pense que les travaux de la rue George Rande de Cazères pourraient être mis au budget. Il explique également, que pour les travaux de Grenade, Mme BOUNEAU est d'accord pour participer au coût de la pompe de relevage.

M. RAULIN dit que si on instaure une participation des communes pour les futurs travaux d'extension, il faut programmer des travaux rentables. Dans le cas contraire, il n'est pas d'accord de participer.

M. SANSOT estime qu'on ne peut pas laisser une commune à l'abandon.

Mme FUMERO demande si toutes les communes participent au projet d'une commune, ou si chaque commune participe aux travaux de sa commune

Elle rajoute, de plus, que les communes de Castandet et Maurrin n'ont pas participé, alors pourquoi les autres devraient-elles participer ?

Elle pense qu'on pourrait instaurer une participation de toutes les communes pour les travaux faits, quelle que soit la commune.

Si les travaux de Cazères avaient été faits en 2023, il n'y aurait pas eu de participation demandée, et maintenant, pour 2024, il est question de participation.

M. DUCLAVE dit qu'on peut très bien décider que les communes ne participeront pas, mais, dans ce cas de figure, il sera nécessaire d'augmenter l'eau, et il ne faudra pas s'y opposer.

A la réflexion de Mme FUMERO, M. LAFENETRE se demande s'il est plus judicieux pour une commune de payer une participation de 20 % à ses travaux, ou que chaque commune donne une participation annuelle pour les travaux de toutes les communes.

M. LAFENETRE pense que la commune de Cazères à 1000 habitants et qu'il serait souhaitable de faire les travaux de la rue George Rande ; il en est de même pour les travaux de l'Avenue de Villeneuve de Grenade. Par contre ces travaux ne pourront être réalisés sans participation des communes.

M. PEDEHONTAA dit : « donc il faudra participer ? ».

M. DUCLAVE rétorque, que sans participation, on ne pourra pas réaliser tous les travaux.

M. RAULIN fait remarquer que les travaux de l'avenue de Villeneuve de Grenade, vont amener un lotissement, donc il faudrait peut-être les prioriser.

M. BRETHOUS intervient et soumet 3 pistes de réflexion :

- on peut jouer sur le prix de l'eau, sachant que le prix de l'eau n'est pas élevé sur le territoire de la CCPG

- on construit un budget triennal avec des priorités

- on instaure une taxe semblable à celle de la GEMAPI, si c'est possible.

M. OGE pense qu'il faut prioriser les communes qui ont besoin de se développer.

M. PEDEHONTAA fait remarquer que jusqu'à ce jour, Grenade n'avait que le réseau pluvial à payer et maintenant, il va falloir aussi participer au réseau d'assainissement.

M. LAFENETRE insiste sur le fait, qu'aujourd'hui, la question de la participation des communes se pose sérieusement.

Mme LALANNE pense qu'on peut mettre tous les travaux dans le budget, sachant qu'après il n'y a aucune obligation de tous les faire.

M. DUCLAVE explique, que le règlement assainissement stipule que les extensions pour les lotissements sont à la charge du lotisseur. Ce à quoi M. RAULIN rétorque qu'il est d'accord, mais que dans ce cas, il faut faire payer Mme BOUNEAU.

M. DUCLAVE propose de laisser le budget assainissement tel qu'il est présenté. Il propose de faire ensuite un groupe de travail pour en discuter.

Cette proposition est validée par les membres du Conseil d'exploitation.

Le premier point de l'ordre du jour est abordé.

Point 1 : Validation du compte rendu de la réunion du 21 février 2024

Le compte rendu de la réunion du 21 février 2024 est validé à l'unanimité par les membres du conseil d'exploitation.

Point 2 : Budgets primitifs 2024

2.1 Budget primitif 2024 – service eau potable

Le budget primitif eau potable 2024 est présenté au Conseil d'exploitation.

REGIE EAU POTABLE
BUDGET PRIMITIF 2024
Vue d'ensemble du fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022		Année 2023	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
011 - Charges à caractère général	1 502 528,13	981 358,28	1 310 000,00	965 082,26
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	966 900,00	698 634,01	827 000,00	671 160,03
61 - SERVICES EXTERIEURS	251 128,13	103 309,94	196 000,00	82 540,25
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	98 500,00	31 713,33	51 000,00	34 061,18
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	186 000,00	147 701,00	236 000,00	177 320,80
012 - Charges de personnel et frais assimilés	488 500,00	455 268,91	511 191,22	447 257,85
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	42 000,00	35 909,17	59 861,22	59 292,53
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 000,00	2 767,42	3 300,00	2 077,97
64 - CHARGES DE PERSONNEL	443 500,00	416 592,32	448 030,00	385 887,35
014 - Atténuation de produits				
65 - Autres charges de gestion courante	3 310,00	3 229,85	16 510,00	8 196,68
66 - Charges financières	79 200,00	79 043,31	32 000,00	31 386,75
67 - Charges exceptionnelles	36 400,00	34 362,06	37 000,00	16 859,60
68 - Dotations aux amortissements, dépréc et prov.			5 750,00	5 624,00
022 - Dépenses imprévues	40 000,00		5 250,00	
Total dépenses réelles	2 149 938,13	1 553 262,41	1 917 701,22	1 474 407,14
023 - Virement à la section d'investissement			32 400,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			23 800,00	22 044,00
Total dépenses d'ordre	77 000,00	19 979,55	56 200,00	22 044,00
Total dépenses de fonctionnement	2 226 938,13	1 573 241,96	1 973 901,22	1 496 451,14

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022		Année 2023	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
70 - Vente de produits finis, prestations de services,	1 643 000,00	1 518 457,88	1 568 000,00	1 545 467,48
74 - Subventions d'exploitation	130 000,00	130 000,00	176 100,00	176 099,64
75 - Autres produits de gestion courante		1,55	10,00	1,41
77 - Produits exceptionnels		29 690,26	1 000,00	2 674,69
78 - Reprises sur amort, dépréc et provisions				
013 - Atténuations de charges	10 000,00	15 196,21	20 000,00	32 745,86
002 - Excédent de fonctionnement reporté	443 938,13	443 938,13	208 791,22	208 791,22
Total recettes réelles	2 226 938,13	2 137 284,03	1 973 901,22	1 965 780,30
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				
Total recettes d'ordre				
Total recettes de fonctionnement	2 226 938,13	2 137 284,03	1 973 901,22	1 965 780,30

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2022		Année 2023	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
Solde de fonctionnement		564 042,07		469 329,16

RESULTAT EXERCICE		120 103,94		260 537,94
--------------------------	--	-------------------	--	-------------------

Année 2024
Budget
1 043 000,00
819 000,00
142 500,00
80 500,00
1 000,00
493 430,00
63 000,00
2 500,00
427 930,00
181 000,00
16 510,00
31 000,00
27 000,00
15 000,00
10 000,00
1 816 940,00
295 109,19
28 000,00
323 109,19
2 140 049,19

Année 2024
Budget
1 522 000,00
175 000,00
10,00
2 000,00
5 700,00
10 000,00
385 339,19
2 100 049,19
40 000,00
40 000,00
2 140 049,19

REGIE EAU POTABLE
BUDGET PRIMITIF 2024
Vue d'ensemble de l'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2022		Année 2023		Année 2024
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget
001 - Déficit d'investissement reporté	57 024,89	57 024,89	9 101,13	9 101,13	38 114,87
16 - Emprunts et dettes assimilés	137 000,00	136 158,40	72 000,00	71 784,64	77 000,00
21 - Immobilisations corporelles					
Total dépenses réelles hors opérations	194 024,89	193 183,29	81 101,13	80 885,77	115 114,87
202001 - SDAEP PGSSE	100 000,00	47 749,84	52 250,16	50 590,61	21 659,55
202002 - ETUDE FAISABILITE LAGLORIEUSE					
202003 - COMPTEURS SECTORISATION					
202004 - TELERELEVÉ RENOUVELLEMENT COMPTEURS	300 000,00	15 390,94	284 609,06	242 643,51	121 965,55
202201 - EXTENSION RENFORCEMENT RESEAUX	60 000,00	21 959,50	143 040,50	33 531,81	100 695,45
202202 - ACQUISITION DE MATERIEL	20 000,00	19 072,00			
202203 - TELEGESTION	10 000,00		25 000,00	10 146,91	15 000,00
202301 - FORAGE DE LAGLORIEUSE			150 000,00		220 000,00
202302 - ACQUISITION DE MATERIEL			43 000,00	12 666,61	35 000,00
202401 - FORAGE D'ARTASSENX					10 000,00
Total dépenses opérations d'investissement	490 000,00	104 172,28	697 899,72	349 579,45	524 320,55
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections					40 000,00
041 - Opérations patrimoniales					65 608,26
Total dépenses d'ordre					105 608,26
Total dépenses d'investissement	684 024,89	297 355,57	779 000,85	430 465,22	745 043,68
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2022		Année 2023		Année 2024
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget
10 - Dotations, fonds divers et réserves	237 024,89	237 024,89	355 250,85	355 250,85	63 989,97
13- Subventions d'investissement reçues				8 305,50	
16 - Emprunts et dettes assimilés	300 000,00		222 300,00		149 651,76
Total recettes réelles hors opérations	537 024,89	237 024,89	577 550,85	363 556,35	233 641,73
202001 - SDAEP PGSSE	70 000,00	31 250,00	40 250,00	6 750,00	34 684,50
202301 - FORAGE DE LAGLORIEUSE			105 000,00		88 000,00
Total recettes opérations d'invest.	70 000,00	31 250,00	145 250,00	6 750,00	122 684,50
021 - Virement de la section de fonctionnement			32 400,00		295 109,19
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			23 800,00	22 044,00	28 000,00
041 - Opérations patrimoniales					65 608,26
Total recettes d'ordre	77 000,00	19 979,55	56 200,00	22 044,00	388 717,45
Total recettes d'investissement	684 024,89	288 254,44	779 000,85	392 350,35	745 043,68
SOLDE DE L'INVESTISSEMENT CUMULÉ	Année 2022		Année 2023		
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	
Solde d'investissement					
		-9 101,13		-38 114,87	
RESULTAT EXERCICE		47 923,76		-29 013,74	

BUDGET EAU POTABLE 2024 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 140 049,19	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 140 049,19
011 Charges à caractère général		1 043 000,00	013 Atténuations de charges		10 000,00
605 Achats d'eau		670 000,00	64198 Autres remboursements		10 000,00
6061 Fournitures non stockables (eau, énergie,...)		25 000,00			
6062 Produits de traitement		10 000,00			
6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement		80 000,00			
6064 Fournitures administratives		4 000,00			
6066 Carburants		15 000,00			
6068 Autres matières et fournitures		15 000,00			
611 Sous-traitance		10 000,00			
6135 Locations mobilières		50 000,00			
61521 Bâtiments publics		2 000,00			
61523 Réseaux		2 000,00			
61551 Matériel roulant		20 000,00			
61558 Autres biens mobiliers		2 000,00			
6156 Maintenance		20 000,00			
6161 Multirisques		6 500,00			
617 Etudes et recherches		20 000,00			
618 Divers		10 000,00			
6226 Honoraires		500,00			
6228 Divers		500,00			
6231 Annonces et insertions		500,00			
6256 Missions		500,00			
6257 Réceptions		1 000,00			
6261 Frais d'affranchissement		2 000,00			
6262 Frais de télécommunications		10 000,00			
627 Services bancaires et assimilés		500,00			
6281 Concours divers (cotisations...)		50 000,00			
6288 Autres		15 000,00			
6356 Redevances pour occupation du domaine public nat.		1 000,00			
			70 Vente de produits finis, prestations de services		1 522 000,00
			70111 Ventes d'eau aux abonnés		625 000,00
			70118 Autres ventes d'eau		360 000,00
			701251 Contre-valeur redevance prélèvement		110 000,00
			701241 Redevance pour pollution d'origine domestique		170 000,00
			70128 Autres taxes et redevances		7 000,00
			704 Travaux		30 000,00
			7064 Location de compteurs		220 000,00
			74 Subventions d'exploitation		175 000,00
			747 Sub. et participations des coll. Territoriales		175 000,00
			75 Autres produits de gestion courante		10,00
			7588 Autres		10,00
012 Charges de personnel et frais assimilés		493 430,00	77 Produits exceptionnels		2 000,00
6215 Personnel affecté par collectivité de rattachement		63 000,00	778 Autres produits exceptionnels		2 000,00
6332 Cotisations versées au FNAL		1 500,00			
6336 Cotisations au centre gestion et CNFPT		1 000,00			
6411 Salaires, appointements, commissions de base		75 000,00			
6413 Primes et gratifications		223 900,00			
6415 Supplément familial		30,00			
6451 Cotisations à l'URSSAF		75 000,00			
6453 Cotisations aux caisses de retraite		35 000,00			
6454 Cotisations aux ASSEDIC		9 000,00			
6458 Cotisations aux organismes sociaux		7 000,00			
6475 Médecine du travail, pharmacie		1 000,00			
648 Autres charges de personnel		2 000,00			
			002 Exédent de fonctionnement reporté		385 339,19
			002 Autres produits exceptionnels		385 339,19
14 Atténuation de produits		181 000,00			
701249 Reversement agence eau redevance pllution		143 000,00			
701259 Reversement agence eau redevance prélèvement		38 000,00			
65 Autres charges de gestion courante		16 510,00			
6541 Créances admises en non-valeur		15 000,00			
6542 Créances éteintes		1 500,00			
658 Charges diverses de gestion courante		10,00			
66 Charges financières		31 000,00			
66111 Intérêts réglés à l'échéance		29 532,72			
661121 ICNE de l'exercice N		6 113,99			
661122 ICNE de l'exercice N-1		-6 611,10			
67 Charges exceptionnelles		27 000,00			
6712 Pénalités, amendes fiscales et pénales		1 000,00			
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)		25 000,00			
678 Autres charges exceptionnelles		1 000,00			
68 Dotations aux amorti., aux dépréc. Et provis.		15 000,00	78 Reprises sur amort, dépréc et provisions		5 700,00
6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants		15 000,00	7817 Reprises sur dépréciations des actifs circulants		5 700,00
022 Dépenses Imprévues		10 000,00			
022 Dépenses imprévues		10 000,00			
023 Virement à la section d'investissement		295 109,19			
023 Virement à la section d'investissement		295 109,19			
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		28 000,00	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		40 000,00
6811 Dot.aux amort.des immo.incorporelles et corporelles		28 000,00	722 Immobilisations incorporelles (travaux en régie)		40 000,00

BUDGET EAU POTABLE 2024 - SECTION d'INVESTISSEMENT

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		735 043,68	TOTAL RECETTE D'INVESTISSEMENT		745 043,68
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE		38 114,87	10 Dotations, fonds divers et réserves		83 989,97
			1068 Autres réserves		83 989,97
202001 SDAEP PGSS		21 659,55	202001 SDAEP PGSS		34 684,50
CHAP.20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			CHAP. 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RECUES		
2031 Frais d'études		21 659,55	13111 Agence de l'Eau		25 684,50
R.A.R. 2023		1 659,55	R.A.R. 2023		18 750,00
BP 2024		20 000,00	BP 2024		6 934,50
202004 TELERELEVÉ RENOUVEL.COMPTEURS		121 965,55	1313 Conseil Départemental		9 000,00
CHAP. 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES			R.A.R. 2023		9 000,00
21531 Réseaux d'adduction d'eau		121 965,55			
R.A.R. 2023		41 965,55			
BP 2024		80 000,00			
202201 EXTENSION RENFORCEMENT RESEAUX		100 695,45			
CHAP. 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
21531 Réseaux d'adduction d'eau		100 695,45			
R.A.R. 2023		20 000,00			
Extensions réseaux divers		80 695,45			
202203 TELEGESTION		15 000,00			
CHAP. 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
21531 Réseaux d'adduction d'eau		15 000,00			
R.A.R. 2023		5 000,00			
BP 2024		10 000,00			
202301 FORAGE DE LAGLORIEUSE		220 000,00	202301 FORAGE DE LAGLORIEUSE		88 000,00
CHAP. 23 IMMOBILISATIONS EN COURS			CHAP. 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RECUES		
2315 Installation, matériel et outillage techniques		220 000,00	13111 Agence de l'Eau		44 000,00
Forage Laglorieuse		220 000,00	Forage Laglorieuse		44 000,00
202302 ACQUISITION DE MATERIEL		35 000,00	CHAP. 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		
CHAP. 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1687 Autres emprunts (avance remboursable Agence Eau)		44 000,00
21561 Service de distribution d'eau		30 000,00			
2158 Autres		2 000,00			
2183 Matériel de bureau et informatique		3 000,00			
202401 FORAGE D'ARTASSENX		10 000,00			
CHAP. 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
21531 Réseaux d'adduction eau		10 000,00			
Etude diagnostic		10 000,00			
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		77 000,00	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		149 651,76
1641 Emprunts en euros		74 169,87	1641 Emprunts en euros		149 651,76
O40 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		40 000,00	O21 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		295 109,19
21531 (travaux en régie)		40 000,00	21 Virement de la section de Fonctionnement		295 109,19
O41 OPERATIONS PATRIMONIALES		65 608,26	O40 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		28 000,00
2315 Installations, matériel et outillages techniques		65 608,26	28153 Installations à caractère spécifique		8 102,00
			28156 Matériel spécifique d'exploitation		15 983,44
			28158 Autres		1 153,00
			28183 Matériel de bureau et informatique		1 753,00
			28184 Mobilier		903,72
			O41 OPERATIONS PATRIMONIALES		65 608,26
			2031 Frais d'études		65 608,26

Il est demandé aux membres du conseil d'exploitation de se prononcer sur les opérations d'investissements pour l'année 2024.

Une modification est apportée au budget présenté :

- Opération 202201 : extension renforcement réseau : - 10 000,00 €
- Opération 202401 : Forage d'Artassenx : +10 000,00 € (pour l'étude)

Après cet arbitrage, le budget prévisionnel primitif eau potable 2024 est soumis à la validation des membres du conseil d'exploitation.

Le budget primitif eau potable 2024 est validé à l'unanimité par les membres du Conseil d'exploitation.

BUDGET 2024	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 140 049.19	2 140 049.19
Section d'investissement	745 043.68	745 043.68

2.2 Budget primitif 2024 – service assainissement

Le budget primitif assainissement 2024 est présenté au Conseil d'exploitation.

REGIE ASSAINISSEMENT
BUDGET PRIMITIF 2024
Vue d'ensemble du fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022		Année 2023		Année 2024
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget
011 - Charges à caractère général	151 000,00	148 436,61	191 500,00	124 778,55	195 500,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	29 500,00	17 185,68	48 000,00	16 101,90	47 000,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	82 000,00	123 740,16	129 000,00	65 332,32	128 000,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	39 500,00	7 510,77	14 500,00	15 344,33	20 500,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES				28 000,00	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	130 000,00	130 000,00	176 100,00	176 099,64	175 000,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	130 000,00	130 000,00	176 100,00	176 099,64	175 000,00
014 - Atténuations de produits	15 000,00	9 065,00	15 000,00	10 165,00	43 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	10 000,00	8 377,94	17 010,00	4 253,06	12 010,00
66 - Charges financières	8 139,87	7 921,14	4 826,57	4 551,01	29 000,00
67 - Charges exceptionnelles	11 000,00	10 310,03	30 000,00	29 909,28	30 000,00
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			2 600,00	1 538,00	2 800,00
022 - Dépenses imprévues	7 574,79		29 500,00		14 759,04
Total dépenses réelles	332 714,66	314 110,72	466 536,57	351 294,54	502 069,04
023 - Virement à la section d'investissement			165 800,00		441 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			148 000,00	147 479,96	190 910,00
Total dépenses d'ordre	147 435,49	145 459,78	313 800,00	147 479,96	631 910,00
Total dépenses de fonctionnement	480 150,15	459 570,50	780 336,57	498 774,50	1 133 979,04
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022		Année 2023		Année 2024
	Budget	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Budget
70 - Vente de produits finis, prestations de services,	308 500,00	500 652,92	476 000,00	626 575,21	600 000,00
74 - Subventions d'exploitation	10 000,00	9 462,00			
77 - Produits exceptionnels	0,00	14 492,00	50,00	412,50	500,00
78 - Reprise sur amort, dépréciations et provisions					1 550,00
013 - Atténuation des charges				16 089,66	5 900,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	155 085,64	155 085,64	226 686,57	226 686,57	448 529,04
Total recettes réelles	473 585,64	679 692,56	702 736,57	869 763,94	1 056 479,04
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			77 600,00	77 539,60	77 500,00
Total recettes d'ordre	6 564,51	6 564,51	77 600,00	77 539,60	77 500,00
Total recettes de fonctionnement	480 150,15	686 257,07	780 336,57	947 303,54	1 133 979,04
SOLDE DE FONCTIONNEMENT CUMULE	Année 2022		Année 2023		
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	
Solde de fonctionnement	0,00	226 686,57	0,00	448 529,04	
RESULTAT EXERCICE		71 600,93		221 842,47	

REGIE ASSAINISSEMENT
BUDGET PRIMITIF 2024
Vue d'ensemble de l'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2022		Année 2023		Année 2024	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
16 - Emprunts et dettes assimilés	7 200,00	7 156,78	7 450,00	7 412,99	24 000,00	
21 - Immobilisations corporelles	674 160,87	2 425,20	800 605,02	19 744,08	539 841,09	
Total dépenses réelles hors opérations	681 360,87	9 581,98	808 055,02	27 157,07	563 841,09	
202001 - CREATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF	1 160 000,00	577 779,03	2 189 329,30	1 524 824,13	1 164 505,17	
202002 - DIAG GRENADE COMPLEMENT	86 825,00	51 801,26	50 023,74	38 886,00		
202101 - TRAVAUX STEP GRENADE SUR L'ADOUR	281 765,00	228 572,00	53 193,00	24 060,49		
202102 - EXTENSION RESEAU BASCONS GRENADE ST MAUR	424 000,00	14 917,72	800 122,28	48 505,75	640 828,31	
Total dépenses opérations d'invest.	1 952 590,00	873 070,01	3 092 668,32	1 636 276,37	1 805 331,48	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			77 600,00	77 539,60	77 500,00	
041 - Opérations matrimoniales			25 690,00		43 752,40	
Total dépenses d'ordre	6 564,51	6 564,51	103 290,00	77 539,60	121 252,40	
Total dépenses d'investissement	2 640 515,38	889 216,50	4 004 013,34	1 740 973,04	2 490 424,97	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2022		Année 2023		Année 2024	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
001 - Excédent d'investissement reporté	1 783 005,89	1 783 005,89	1 340 457,96	1 340 457,96	370 260,10	
13 - Subventions d'investissement reçues		10 474,29	90 000,00			
16 - Emprunts et dettes assimilés			500 000,00		500 000,00	
Total recettes réelles hors opérations	1 783 005,89	1 793 480,18	1 930 457,96	1 340 457,96	870 260,10	
202001 - CREATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF	710 074,00	200 064,00	1 355 223,78	401 298,18	739 502,82	
202002 - DIAG GRENADE COMPLEMENT		19 752,60	46 089,40	36 889,40	9 200,00	
202101 - TRAVAUX STEP GRENADE SUR L'ADOUR		45 042,90	105 100,20	85 039,04	17 600,00	
202102 - EXTENSION RESEAU BASCONS GRENADE ST MAUR		25 875,00	227 652,00	100 068,60	178 199,65	
Total recettes opérations d'invest.	710 074,00	290 734,50	1 734 065,38	623 295,22	944 502,47	
021 - Virement de la section de fonctionnement			165 800,00		441 000,00	
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	147 435,49	145 459,78	148 000,00	147 479,96	190 910,00	
041 - Opérations matrimoniales			25 690,00		43 752,40	
Total recettes d'ordre	147 435,49	145 459,78	339 490,00	147 479,96	675 662,40	
Total recettes d'investissement	2 640 515,38	2 229 674,46	4 004 013,34	2 111 233,14	2 490 424,97	
SOLDE DE L'INVESTISSEMENT CUMULE	Année 2022		Année 2023		Année 2024	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
Solde d'investissement cumulé		1 340 457,96		370 260,10		
RESULTAT EXERCICE		-442 547,93		-970 197,86		

BUDGET ASSAINISSEMENT 2024 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 133 979,04	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 133 979,04
			002 Excédent de fonctionnement reporté		448 529,04
			002 Excédent de fonctionnement reporté		448 529,04
011 Charges à caractère général		195 500,00	013 Atténuation de charges		5 900,00
6061 Fournitures non stockables (eau, énergie,...)		34 000,00	64198 Autres remboursements		5 900,00
6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement		6 000,00			
6066 Carburants		3 000,00			
6068 Autres matières et fournitures		3 000,00	70 Vente de produits finis, prestations de service		600 000,00
611 Sous-traitance générale		30 000,00	704 Travaux		5 000,00
6135 Locations mobilières		10 000,00	70611 Redevance assainissement collectif		350 000,00
61521 Bâtiments publics		15 000,00	706121 Redevance pour modernisation réseaux de collecte		40 000,00
61523 Réseaux		40 000,00	7062 Redevance d'assainissement non collectif		9 000,00
61528 Autres		1 000,00	7064 Location compteurs		130 000,00
61551 Matériel roulant		3 000,00	7068 Autres prestations de service		6 000,00
61558 Autres biens mobiliers		1 000,00	70613 Participations pour assainissement collectif		60 000,00
6156 Maintenance		10 000,00			
6161 Multirisques		2 000,00	77 Produits exceptionnels		500,00
617 Etudes et recherches		15 000,00	7714 Recouvrement sur créances admises en non valeur		500,00
618 Divers		1 000,00			
6226 Honoraires		500,00			
6262 Frais de télécommunications		2 000,00	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		77 500,00
627 Services bancaires et assimilés		1 000,00	777 Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.		77 500,00
6281 Concours divers (cotisations...)		10 000,00			
6288 Autres		8 000,00			
012 Charges de personnel et frais assimilés		175 000,00			
6215 Personnel affecté par collectivité de rattachement		175 000,00			
014 Atténuation de produits		43 000,00			
706129 Revers.ag.eau redev.modernisation réseaux collecte		43 000,00			
65 Autres charges de gestion courante		12 010,00			
6541 Créances admises en non-valeur		10 000,00			
6542 Créances éteintes		2 000,00			
6588 Charges diverses de gestion courante		10,00			
66 Charges financières		29 000,00			
66111 Intérêts réglés à l'échéance		21 153,29			
661121 ICNE de l'exercice N		9 538,64			
661122 ICNE de l'exercice N-1		-2 782,18			
67 Charges exceptionnelles		30 000,00			
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)		30 000,00			
68 Dotations aux amort, aux dépréc et provisions		2 800,00	78 Reprises sur amort, dépréc et provisions		1 550,00
6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants		2 800,00	7817 Reprises sur dépréciations des actifs circulants		1 550,00
022 Dépenses imprévues		14 759,04			
022 Dépenses imprévues		14 759,04			
023 Virement à la section d'investissement		441 000,00			
023 Virement à la section d'investissement		441 000,00			
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		190 910,00			
6811 Dot.aux amort.des immo.incorporelles et corporelles		190 910,00			

BUDGET ASSAINISSEMENT 2024 - SECTION d'INVESTISSEMENT

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 490 424,97	TOTAL RECETTE D'INVESTISSEMENT		2 490 424,97
			001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE		370 260,10
202001 CREATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF		1 164 505,17	202001 CREATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF		739 502,82
CHAP. 23 IMMOBILISATIONS EN COURS			CHAP. 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RECUES		
2315 Installation, matériel et outillage techniques		1 164 505,17	13111 Agence de l'Eau		358 816,00 €
R.A.R. 2023		664 505,17	ARTASSENX - LE VIGNAU - LUSSAGNET		358 816,00 €
RESEAUX ARTASSENX-LE VIGNAU-LUSSAGNET (Travaux TF + Essais de réception TF)		470 000,00	13118 Autres		84 554,80
M.O. TF + révision		30 000,00	DSIL MAURRIN CASTANDET (R.A.R. 2023)		84 554,80
			1313 Conseil Départemental		296 132,02
			MAURRIN CASTANDET (R.A.R. 2023)		97 643,20
			ARTASSENX LE VIGNAU LUSSAGNET (R.A.R.2023) T.F.		198 488,82
202002 DIAG. GRENADE COMPLEMENT		0,00	202002 DIAG. GRENADE COMPLEMENT		9 200,00
CHAP. 23 IMMOBILISATIONS EN COURS			CHAP. 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RECUES		
2315 Installation, matériel et outillage techniques		0,00	1313 Conseil Départemental		9 200,00
			DIAG GRENADE COMPLEMENT (R.A.R. 2023)		9 200,00
202101 TRAVAUX STEP GRENADE SUR L'ADOUR		0,00	202101 TRAVAUX STEP GRENADE SUR L'ADOUR		17 600,00
CHAP. 23 IMMOBILISATIONS EN COURS			CHAP. 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RECUES		
2315 Installation, matériel et outillage techniques		0,00	13118 Autres		17 600,00
			STEP GRENADE (R.A.R. 2023)		17 600,00
202102 EXTENSION RESEAUX BASCONS GRENADE ST M		640 826,31	202102 EXTENSION RESEAUX BASCONS GRENA ST MAU		178 199,65
CHAP. 23 IMMOBILISATIONS EN COURS			CHAP. 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RECUES		
2315 Installation, matériel et outillage techniques		640 826,31	13111 Agence de l'Eau		
R.A.R. 2023		88 785,62	CAZERES (rue Georges Rande) 16 branchements		NON ELIGIBLE
BASCONS (études STEP)		25 000,00	GRENADE (av de Villeneuve)		
CAZERES rue Georges Rande (M.O. + travaux)		325 190,00	1313 Conseil Départemental		159 651,25
GRENADE av de Villeneuve (M.O. + travaux)		201 850,69	BASCONS ST MAURICE R.A.R. 2023)		34 500,00
			CAZERES (rue Georges Rande)		77 500,00
			GRENADE (av de Villeneuve)		47 651,25
			13118 Autres		18 548,40
			DETR BASCONS ST MAURICE (R.A.R. 2023)		18 548,40
*NI		539 841,09	*NI		0,00
CHAP. 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES			CHAP. 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RECUES		
21532 Réseaux d'assainissement		539 841,09	13111 Agence de l'Eau		0,00
R.A.R. 2023		50 000,00			
Grenade : Bassin A "amont step" chemisage sur 660m + réhausse 3 regards		311 000,00	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		441 000,00
Gain ECPP (eau claire parasite permanente) : 15,3 %			21 Virement de la section de fonctionnement		441 000,00
Travaux 296 000 + MO			16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		500 000,00
MISE A COTE TAMPONS		30 000,00	1641 Emprunts en euros (R.A.R. 2023)		500 000,00
TELEGESTION		15 000,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		190 910,00
Travux réseaux divers		133 841,09	28131 Bâtiments		1 070,00
			28153 Installations à caractère spécifique		27 000,00
			28156 Matériel spécifique d'exploitation		5 180,00
			28173 Constructions		7 860,00
			28175 Installations, matériel et outillages techniques		134 350,00
			28182 Matériel de transport		15 450,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		24 000,00	041 OPERATIONS PATRIMONIALES		43 752,40
1641 Emprunts en euros		22 678,38	2315 Installations, matériel et outillages techniques		25 690,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		77 500,00	2315 Installations, matériel et outillages techniques (récupération avance marché)		18 062,40
139111 Agence de l'Eau		77 500,00	2031 Frais d'études		25 690,00
			238 Avances versées sur commande d'immo corporelles		18 062,40

TRAVAUX PREVISIONNEL BUDGET ASSAINISSEMENT 2024

OPERATIONS				DEPARTEMENT			AGENCE DE L'EAU		
Commune	Travaux		Montant HT	Montant aidable	Taux	Subvention	Montant aidable	Taux	Subvention
Bascons	Extension STEP	Etudes	25 000,00 €						
Cazères	Extension réseaux Rue Georges Randes	Travaux MO	325 190,00 €	310 000,00 €	25%	77 500,00 €			
Grenade	Extension réseaux Avenue de Villeneuve	Travaux MO	201 850,69 €	190 605,00 €	25%	47 651,25 €			
Artassenx Le Vignau Lussagnet	Réseaux Steps Tranche ferme	Travaux MO	1 164 505,17 €			198 488,82 €			358 816,00 €
	Marché Maurrin-Castandet RAR		0,00 €			97 643,20 €			DSIL 84 554,80 €
	Bascons St Maurice RAR		88 785,62 €			34 500,00 €			DETR 18 548,40 €
Grenade	Bassin A "amont step" chemisage sur 660 m + réhausse 3 regards	Travaux MO	311 000,00 €						EMPRUNT 500 000,00 €
TOTAL TRAVAUX ET MO			2 116 331,48 €						
TOTAL SUBVENTIONS + EMPRUNT			1 417 702,97 €						
RESTE A CHARGE REGIE			698 629,01 €						

Il est demandé aux membres du conseil d'exploitation de se prononcer sur les opérations d'investissements pour l'année 2024.

Après cet arbitrage, le budget prévisionnel primitif assainissement 2024 est soumis à la validation des membres du conseil d'exploitation.

Le budget primitif assainissement 2024 est validé à l'unanimité par les membres du Conseil d'exploitation.

BUDGET 2024	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 133 979.04	1 133 979.04
Section d'investissement	2 490 424.97	2 490 424.97

Les budgets primitifs Eau et Assainissement 2024 seront proposés au vote du prochain Conseil Communautaire.

Point 3 : Possibilité de la participation des communes aux futurs travaux eau et assainissement

Ce point a été abordé au début de la réunion.

Point 4 : Modification de la délibération de la P.F.A.C.

La Participation pour le Financement à l'Assainissement Collectif (PFAC) a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificatives pour 2012, du 14 mars 2012, pour permettre le maintien du niveau actuel des recettes des services publics de collecte des eaux usées et le financement de l'assainissement collectif.

Elle remplace la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) supprimée en tant que participation d'urbanisme liée au permis de construire à compter du 1^{er} juillet 2012.

La PFAC « domestique » est due par tous les propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement visée à l'article L.1331-1 du code de la santé publique, c'est-à-dire les propriétaires d'immeubles neufs, et d'extension d'immeubles ou partie réaménagée d'immeubles générant des eaux usées supplémentaires, réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public, et les propriétaires d'immeubles préexistants à la construction du réseau.

La PFAC « assimilée domestique » est due par les propriétaires d'établissements et d'immeubles produisant des eaux usées « assimilées domestiques ». La liste des activités concernées par la PFAC « assimilée domestique » est fixée à l'annexe 1 de l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte.

Son fait générateur est la date du raccordement de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ces travaux génèrent des eaux usées supplémentaires.

Considérant que le plafond légal de la PFAC est fixé à 80 % du coût moyen de l'installation d'un assainissement individuel, diminué du coût des travaux de construction de la partie publique du branchement lorsqu'elle est réalisée par le service d'assainissement.

Sur le territoire communautaire, au regard de la perméabilité des sols, les tarifs moyens pratiqués des assainissements non collectifs, pour une habitation de trois chambres, sont estimés à 10 000 €.

Les tarifs des branchements couramment pratiqués s'élèvent en moyenne en 1200 €.

Dès lors, le montant de la PFAC intégrant le coût moyen d'un branchement pourrait s'élever à 7 040 € maximum.

La délibération en vigueur n° 2021-069 en date du 28 juin 2021, a fait l'objet de nombreuses interrogations relatives aux montants à appliquer pour certaines constructions, notamment les bâtiments publics, équipements sportifs.....

Il est proposé aux membres du Conseil d'exploitation de mettre à jour et clarifier cette délibération.

Projet de délibération N° 2024-xx

OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE A LA PFAC (PARTICIPATION OUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.1331-7 et L.1331-7-1,

Vu le coût moyen constaté sur le territoire communautaire et le montant de 10 000 € retenu pour le calcul de la PFAC,

Vu la délibération n° 2015-113 en date du 14 décembre 2015 approuvant la mise en place de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif,

Vu la délibération n° 2021-069 en date du 28 juin 2021 modifiant les modalités d'exécution du processus d'application de la PFAC,

Considérant la nécessité de clarifier et mettre à jour l'application des modalités de la mise en œuvre de la PFAC

Considérant que les surfaces prises en compte dans le cadre du calcul de la PFAC sont les surfaces de plancher,

Sur proposition et après avis du Conseil d'Exploitation en date du 22 mars 2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *DECIDE de porter le montant de la participation pour le financement de l'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2024 selon les modalités suivantes :*

CONSTRUCTIONS EXISTANTES

<i>Maison individuelle</i>	<i>1 500 €/compteur</i>	
<i>Autres</i>	<i>1 500 €/compteur</i>	<i>Ce prix s'applique à tous les immeubles produisant des eaux usées assimilées domestiques, notamment aux commerces et activités de services, aux équipements d'intérêt collectifs et services publics, aux équipements sportifs et autres activités des secteurs secondaires et tertiaires- liste annexe Immeubles collectifs et habitats groupés</i>

Pour les immeubles de moins de 10 ans, équipés d'un assainissement autonome diagnostiqué conforme, une dérogation est accordée pour un report de raccordement dans la limite de 10 ans à compter de la date de délivrance du permis de construire. A l'issue de la période dérogatoire, le montant de la PFAC est fixé à 1 500 €/compteur

CONSTRUCTIONS NOUVELLES

- *Maison individuelle : 3 500 €/compteur*
- *Habitat groupé : 2 400 €/compteur*

(un habitat groupé est un bâtiment qui comprend au moins deux unités de logement desservis par un accès commun)

- *Immeubles collectifs (plus de 2 logements) : selon la typologie des logements :*

Studio/T1/T2	2 000 €/compteur	T3	2 200 €/compteur
T4	2 400 €/compteur	T5	2 600 €/compteur

- *Constructions assimilés domestiques annexe*

Sous réserve que leurs rejets soient assimilables à une pollution domestique et qu'elles n'aient pas d'installation de traitement spécifique, la PFAC sera perçue sur la partie de la construction générant des eaux usées. Son montant sera de 2 000 €/compteur jusqu'à 250 m², puis 10 € par m² supplémentaire.

- *Extension d'habitation*

Les extensions ou réaménagement d'immeubles d'une surface de plancher créée inférieure ou égale à 15 m² ne feront pas l'objet d'une mise en recouvrement de la PFAC.

Au-delà de 15 m², il sera facturé une PFAC de 10 € par m².

IDENTIFICATION DU REDEVABLE

Pour les lotissements dont les travaux de réseaux et de branchement ont été financés par des lotisseurs privés/publics, la PFAC sera exigible au(x) propriétaire(s) de l'habitation

Pour les zones d'activité à vocation commerciale ou artisanale, dont les travaux de réseaux et de branchement ont été financés par des lotisseurs privés/publics, la PFAC sera exigible au(x) propriétaire(s) de l'habitation

FAIT GENERATEUR

La PFAC sera exigible à la date du raccordement de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ces travaux d'extension ou de réaménagement génèrent des eaux usées supplémentaires.

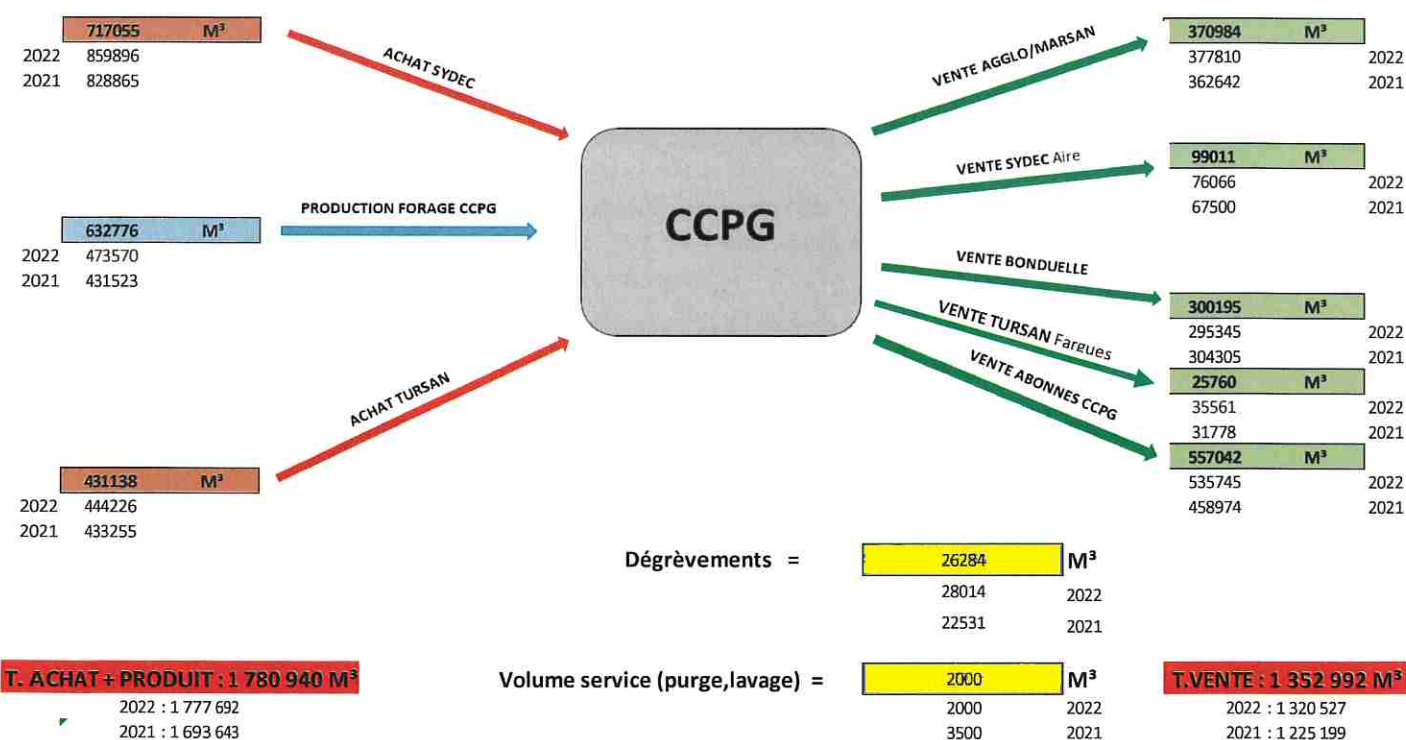
- *DONNE mandat au Président de la Communauté des Communes pour accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.*

Point 5 : Bilan année 2023 – eau potable et assainissement

ACHATS/VENTES 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS GRENADOIS

2023



Calcul rendement = (vente Agglo + vente Sydec + vente Bonduelle + vente Tursan + vente Abonnés CCPG + Volume service + Dégrèvements) / (achat Tursan + achat Sydec + production CCPG)

$\eta =$

0,760817285

76%

74% 2022
72% 2021

EVENEMENTS AEP 2023

REPLACEMENT CANALISATIONS PAR LA REGIE

	DEPENSES	RECETTES
CAZERES SUR L'ADOUR		
- Remplacement de 180ml de PEHD Ø40 par du PVC Ø40 et reprise d'un branchement Ø 25(10ml) en PVC au lieu-dit "Califat"	5 427,50 €	
Devis entreprise exterieure :	23 398,40 €	
GRENADE SUR ADOUR		
- Remplacement de 26ml de PEHD Ø32 par du PVC Ø32 et reprise de 2 branchements Ø25(10ml) en PVC"impasse des chênes"	782,16 €	
LARRIVIERE SAINT SAVIN		
- Remplacement de 42ml de PEHD Ø32 par du PVC Ø32 et reprise d'un branchement Ø 25(2ml) en PVC "30 allée des jardins"	1 163,40 €	
- Remplacement de 174ml de PEHD Ø63 par du PEHD Ø32 et reprise de 8 branchements Ø25 (40ml) en PVC "route de Saint-Sever"	2 366,30 €	
LE VIGNAU		
- Remplacement de 34ml de PEHD Ø40 par du PVC Ø40 et reprise de 3 branchements Ø 25 (10ml) en PVC "chemin de droit de l'homme"	1 200,45 €	
- Remplacement de 60ml de PEHD Ø40 par du PVC Ø40 et reprise de 3 branchements Ø 25 (5ml) en PVC"170 route de l'armagnac"	1 672,20 €	
Devis entreprise exterieure :	6 266,17 €	
MAURRIN		
- Remplacement de 140ml de PEHD Ø40 par du PVC Ø40 et reprise de 2 branchements Ø 25 (30 ml) en PVC "chemin de pintot"	4 630,00 €	
- Remplacement de 42ml de PEHD Ø40 par du PVC Ø40 et reprise de 2 branchements Ø 25 (10 ml) en PVC "chemin de l'espérance"	1 281,24 €	
sous total	18 523,25 €	0

REALISATIONS DE BRANCHEMENTS NEUFS

	DEPENSES	RECETTES
<u>ARTASSENX</u>		
- Réalisation de 2 branchements	2 801,52 €	3 112,80 €
<u>BASCONS</u>		
- Réalisation de 1 branchement	928,62 €	1 031,80 €
<u>BORDERES</u>		
- Réalisation de 1 branchement	931,59 €	1 035,10 €
<u>CASTANDET</u>		
- Réalisation de 3 branchements	3 995,01 €	4 438,89 €
<u>GRENADE</u>		
- Réalisation de 1 branchement	2 358,18 €	2 620,20 €
<u>LE VIGNAU</u>		
- Réalisation de 2 branchements	2 086,46 €	2 318,29 €
sous total	13 101,38 €	14 557,08 €

CASSES CANALISATIONS PAR ENTREPRISES EXTERIEURES

	DEPENSES	RECETTES
- 9 casses sur l'ensemble du territoire		2 318,29 €
sous total		2 318,29 €

FUITES RESEAUX ET BRANCHEMENTS

	DEPENSES	RECETTES
ARTASSENX 6 FUITES (7 en 2022)		
- Réseaux : 3 fuites canalisation amiante Ø200 "route de Bascons"	3 471,66 €	
1 fuite canalisation PVC Ø50 "route de Laglorieuse"	355,63 €	
- Branchements : 2 fuites PEHD Ø25 "route de Courrège" et "route de Laglorieuse" (1 refait à neuf 3ml)	660,00 €	
sous total	4 487,29 €	
BASCONS 17 FUITES (28 en 2022)		
- Réseaux : 4 fuites canalisation amiante Ø200 "route de Petite Lande" et "route du Marsan"	4 078,63 €	
2 fuites canalisation amiante Ø160 "chemin Testelade"	2 690,68 €	
3 fuites canalisation PEHD Ø40 "place Jean Jaurès" et "chemin de Pillès"	2 202,30 €	
- Branchements : 3 fuites PEHD Ø25	600,00 €	
4 fuites PVC Ø25 (1 refait à neuf 7 ml)	777,87 €	
1 fuite PER (refait à neuf 5 ml)	120,00 €	
sous total	10 469,48 €	
BORDERES ET LAMENSANS 6 FUITES (10 en 2022)		
- Réseaux : 1 fuite canalisation amiante Ø80 "route de Lamensans"	590,00 €	
1 fuite canalisation PVC Ø32 "chemin de Téchené"	300,00 €	
1 fuite canalisation PEHD Ø32 "chemin Menjoulin"	170,00 €	
- Branchements : 1 fuite PEHD Ø32	220,00 €	
2 fuites PVC Ø25 (1 refait à neuf 18 ml)	444,96 €	
sous total	1 724,96 €	
CASTANDET 5 FUITES (8 en 2022)		
- Réseaux : 1 fuite canalisation PEHD Ø32 "chemin de Laouquit"	150,00 €	
- Branchements : 3 fuites PVC Ø25	784,00 €	
1 fuite PEHD Ø25 (refait à neuf 10 ml)	340,72 €	
sous total	1 274,72 €	

CAZERES SUR L'ADOUR 30 FUITES (44 en 2022)

- Réseaux : 1 fuite canalisation amiante Ø200 "route du Bois de Cazères"	1 261,50 €
1 fuite canalisation amiante Ø100 "rue de Mougnette"	862,10 €
1 fuite canalisation amiante Ø80 "lieu-dit Bordenave"	823,88 €
1 fuite canalisation amiante Ø60 "avenue de la Gare"	823,88 €
1 fuite canalisation PVC Ø110 "rue Albert Mouchez"	685,32 €
3 fuites canalisation PVC Ø75 "chemin de Luzan", "chemin de Mounamic"	2 255,52 €
3 fuites canalisation PVC Ø63 "route du lac de la Gioule" et "chemin de Palot"	1 215,04 €
1 fuite canalisation PVC Ø40 "chemin de Baylé"	379,63 €
1 fuite canalisation PVC Ø32 "chemin de Coucut"	352,75 €
- Branchements : 8 fuites PEHD Ø25 (2 refait à neuf 14ml)	3 488,29 €
3 fuites PEHD Ø32 (refait à neuf 6 ml)	1 487,64 €
4 fuites PVC Ø25	1 346,20 €

sous total

14 981,75 €

GRENADE SUR L'ADOUR 58 FUITES (89 en 2022)

- Réseaux : 1 fuite canalisation PVC Ø110 "chemin de Simoun"	805,32 €
4 fuites canalisations PVC Ø63 "chemin las calibes, chemin peberot, chemin balette, chemin lacoste"	1 587,62 €
5 fuites canalisation PEHD Ø63 " rue du général SIMON, rue des magnolias x2, impasse des grives, rue des alouettes"	2 976,52 €
1 fuite canalisation PVC Ø40 "chemin de caluchet"	379,63 €
1 fuite canalisation PVC Ø32 "chemin peyratborde"	352,75 €
- Branchements : 44 fuites PEHD Ø25 (28 refait à neuf 233ml)	5 759,76 €
2 fuites PEHD Ø32 (1 refait à neuf 2 ml)	403,17 €
1 fuite acier Ø34	336,55 €
1 fuite PER Ø16 (refait à neuf 10ml)	413,52 €

sous total

13 014,84 €

LARRIVIERE ST-SAVIN 7 FUITES (15 en 2022)

- Réseaux : 1 fuite canalisation acier Ø100 "route de Laburthe"	727,86 €
1 fuite canalisation PEHD Ø63 " route de Saint-Sever"	576,94 €
1 fuite canalisation PVC Ø32 "rue de la coline"	352,75 €
- Branchements : 3 fuites PEHD Ø25	992,31 €
1 fuite PEHD Ø40 (refait à neuf 21ml)	533,61 €

sous total

3 183,47 €

LE VIGNAU 13 FUITES (26 en 2022)

- <u>Réseaux</u> : 3 fuites canalisation amiante Ø200 " route de l aquitaine, château d eau hontanx, chemin de magaout"	4 405,15 €
2 fuites canalisation PVC Ø63 "chemin du palot x2"	810,80 €
2 fuites canalisation PVC Ø40 "chemin du palot, route du seigne"	421,43 €
3 fuites canalisation PEHD Ø40 (2 réseaux refait à neuf 100ml) "droit de l homme, route de larmagnac, route de moles"	8 338,37 €
1 fuite canalisation PVC Ø32 " chemin lapeyrade"	352,75 €
- <u>Branchements</u> : 1 fuites PVC Ø25	330,77 €
1 fuite PEHD Ø32	352,75 €

sous total **15 012,02 €**

MAURRIN 14 FUITES (31 en 2022)

- <u>Réseaux</u> : 6 fuites canalisation PEHD Ø40 (2 réseaux refait à neuf 222ml) "route du stade x2", "lieu dit taric", "chemin de l'espérance", "chemin pintot" et "chemin de pech"	7 111,24 €
- <u>Branchements</u> : 3 fuites PEHD Ø25 (2 refait à neuf 20ml)	494,40 €
2 fuites PEHD Ø32	705,50 €
3 fuites PVC Ø25	992,31 €

sous total **9 303,45 €**

SAINT-MAURICE SUR L'ADOUR 13 FUITES (18 en 2022)

- <u>Réseaux</u> : 2 fuites canalisation PVC Ø110 "route de Sever-Sever" et "route du mayre"	2 098,64 €
1 fuite canalisation PVC Ø90 "route de Saint-Sever"	572,69 €
1 fuite canalisation PVC Ø63 "impasse bourdounet"	409,74 €
1 fuite canalisation PVC Ø50 "chemin Jeanpierre"	412,75 €
1 fuite canalisation PVC Ø40 "impasse barriquet"	389,76 €
- <u>Branchements</u> : 1 fuite PVC Ø40	366,89 €
1 fuite PEHD Ø40	366,89 €
1 fuite PEHD Ø32	352,75 €
1 fuite PEHD Ø25 (refait à neuf 4ml)	198,98 €
3 fuites PVC Ø25	992,31 €

sous total **5 771,64 €**

EQUIPEMENT SITES

	DEPENSES	RECETTES
<u>ARTASSENX Château d'eau</u>		
- Remplacement analyseur chlore	4 148,00 €	
- Mise en place alarme anti-intrusion (sous traitant)	2 050,00 €	
- Nettoyage cuve réservoir (sous traitant)	450,00 €	
sous total	6 648,00 €	
<u>LARRIVIERE ST SAVIN Bâches</u>		
- Mise en place alarme anti-intrusion (sous traitant)	2 050,00 €	
- Nettoyage cuve réservoir (sous traitant)	450,00 €	
- Mise en place d'un débitmètre sortie bâches	1 448,00 €	
sous total	3 948,00 €	
TOTAL =	121 444,25 €	16 875,37 €

EVENEMENTS ASSAINISSEMENT 2023

ARTASSENX

		DEPENSES	RECETTES
AC	Commencement des travaux de création des réseaux de tout à l'égout et de la station d'épuration.		
ANC	INSTALLATIONS EXISTANTES : *Nombre de contrôles pour vente: 2		400,00 €
		SOUS TOTAL = 0,00 €	400,00 €

BASCONS

		DEPENSES	RECETTES
AC	STATION D'EPURATION : *Travaux de coupe et broyage des bambous en 2 parties par une entreprise extérieure et curage/reprise des roubines * Bilan analyses laboratoire 2/an * Hébergement télégestion	4 584,00 € 3 216,00 € 570,00 €	
AC	PR DU BOURG : *Curage,nettoyage du poste par entreprise Labat 2/an * Hébergement télégestion	290,00 € 570,00 €	
AC	RESEAUX : *Extension de réseau *Remise à la côte d'une plaque de collecteur	600,00 €	
ANC	INSTALLATIONS EXISTANTES : *Nombre de contrôles de raccordements : Neufs (sur 32) 4 Ventes : 1		480,00 € 120,00 €
ANC	INSTALLATIONS EXISTANTES : *Nombre de contrôles pour vente: 5		1 000,00 €
		SOUS TOTAL = 9 830,00 €	1 600,00 €

BORDERES ET LAMENSANS

		DEPENSES	RECETTES
AC	STATION D'EPURATION :		
	* Curage, nettoyage du poste 2/an	263,00 €	
	* Hébergement télégestion	570,00 €	
	RESEAUX :		
	*Nombre de contrôles de raccordements :		
	Ventes : 2		240,00 €
ANC	INSTALLATIONS NEUVES :		
	*Nombre de contrôles de conception:	2	260,00 €
	*Nombre de contrôles de réalisation travaux:	1	130,00 €
	INSTALLATIONS EXISTANTES :		
	*Nombre de contrôles pour vente:	3	600,00 €
SOUS TOTAL =		833,00 €	1 230,00 €

CASTANDET

		DEPENSES	RECETTES
AC	STATION D'EPURATION :		
	*Mise en service et possibilité de raccordement depuis le 01/07/2023		
	PR DE L'ECOLE :		
	* Intégration +hébergement du poste sur le superviseur pour le suivi, les bilans de fonctionnement et la remontée des alarmes	789,60 €	
	PR DE LESPAGNON :		
	* Intégration +hébergement du poste sur le superviseur pour le suivi, les bilans de fonctionnement et la remontée des alarmes	789,60 €	
	RESEAUX :		
	*Nombre de contrôles de raccordements :		
	Neufs (sur 18) 2		240,00 €
ANC	INSTALLATIONS NEUVES :		
	*Nombre de contrôles de conception:	2	260,00 €
	*Nombre de contrôles de réalisation travaux:	2	260,00 €
	INSTALLATIONS EXISTANTES :		
	*Nombre de contrôles pour vente:	5	1 000,00 €
SOUS TOTAL =		1 579,20 €	1 760,00 €

LE VIGNAU

		DEPENSES	RECETTES
AC	Commencement des travaux de création des réseaux de tout à l'égout et de la station d'épuration.		
	RESEAUX : *Nombre de contrôles de raccordements : <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> Neufs : 7 communaux +MAM) </div>		840,00 €
ANC	INSTALLATIONS EXISTANTES : *Nombre de contrôles pour vente: 7		1 400,00 €
	SOUS TOTAL =	0,00 €	2 240,00 €

CAZERES SUR ADOUR

		DEPENSES	RECETTES
AC	STATION D'EPURATION :		
	* Installation pompe eaux industrielles pour aspersion du clarificateur, dégazeur et bac à mousse	270,00 €	
	* Remplacement éléments en inox dont bac de régulation bassin orage	5 993,00 €	
	* Bilan analyses entrée-sortie Laboratoire 1/an	1 430,00 €	
	* Bilan analyses Boues Laboratoire 2/an	1 313,00 €	
	* Pompage silo à boues et traitement des boues en méthanisation (60m3) 5/an	11 940,00 €	
	* Curage, nettoyage du poste toutes eaux 1/an	100,00 €	
	* Curage, nettoyage du bassin d'orage 1/an	685,00 €	
	* Pompage mousses 18/an	3 451,00 €	
	* Pompage sables 5/an	455,00 €	
AC	* Pompage graisses 7/an	1 214,00 €	
	* Hébergement télégestion	570,00 €	
AC	PR PRINCIPAL :		
	* Curage, nettoyage du poste 2/an * Hébergement télégestion (Avec PR Paloumayres)	291,00 € 1 140,00 €	
AC	RESEAUX :		
	*Curage/débouchage: -Route de la Marche Cazérienne	119,00 €	
	-Avenue Pont Eiffel	82,00 €	
	*Remise à la côte d'une plaque de collecteur	600,00 €	
AC	*Nombre de contrôles de raccordements : <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> Ventes : 4 </div>		480,00 €
	ANC	INSTALLATIONS NEUVES : *Nombre de contrôles de conception: 3	
INSTALLATIONS EXISTANTES : *Nombre de contrôles pour vente: 3			600,00 €
SOUS TOTAL =		29 653,00 €	1 470,00 €

LUSSAGNET

	DEPENSES	RECETTES
AC	Commencement des travaux de création des réseaux de tout à l'égout et de la station d'épuration.	
	SOUS TOTAL =	0,00 €

MAURRIN

	DEPENSES	RECETTES	
AC	STATION D'EPURATION : *Mise en service et possibilité de raccordement depuis le 01/07/2023 *Intégration + hébergement du poste sur le superviseur pour le suivi, les bilans de fonctionnement et la remontée des alarmes	789,60 €	
	RESEAUX : *Nombre de contrôles de raccordements : Neufs (sur 29) 8		960,00 €
ANC	INSTALLATIONS NEUVES : *Nombre de contrôles de conception: 2		260,00 €
	INSTALLATIONS EXISTANTES : *Nombre de contrôles pour vente: 5		1 000,00 €
	SOUS TOTAL =	789,60 €	2 220,00 €

SAINT MAURICE SUR ADOUR

	DEPENSES	RECETTES	
AC	STATION D'EPURATION : * Bilan analyses laboratoire 1/an	1 296,00 €	
	PRBOURG : *Curage,nettoyage du poste 1/an * Hébergement télégestion	146,00 € 570,00 €	
	RESEAUX : *Nombre de contrôles de raccordements : Neufs : 2 Ventes : 5		240,00 € 600,00 €
ANC	INSTALLATIONS NEUVES : *Nombre de contrôles de réalisation travaux: 2		260,00 €
	INSTALLATIONS EXISTANTES : *Nombre de contrôles pour vente: 1		200,00 €
	SOUS TOTAL =	2 012,00 €	1 300,00 €

GRENADE SUR L'ADOUR

		DEPENSES	RECETTES
AC	STATION D'EPURATION		
	* Poste d'entrée : Changement 1 clapet et 1 pompe, réparation de la seconde		7 454,00 €
	* Création d'un poste toutes eaux dans l'ancien poste eaux traitées avec mise en place nouvelle pompe		2 360,00 €
	* Installation d'une vanne mise en place canalisation de rejet		460,00 €
	* Augmentation du volume utile du bassin tampon d'environ 80 cm de hauteur		
	* Bilan analyses entrée-sortie Laboratoire 12/an		2 883,00 €
	* Bilan analyses Bypass Laboratoire 1/an		947,00 €
	* Bilan analyses Boues Laboratoire 12/an		439,00 €
	* Bilan analyses Boues Laboratoire 2/an		1 313,00 €
	* Nettoyage ,pompage et recherches divers Station fonctionnement et la remontée des alarmes		693,00 €
	* Hébergement télégestion		570,00 €
	POSTES RELEVAGE		
	PR HARGUET :		
	* Curage,nettoyage du poste 1/an		117,00 €
	PR LABOUAOU :		
	* Curage,nettoyage du poste 2/an		291,00 €
	* Création arrivée d'eau		1 086,00 €
	PR CHAOUJET :		
	* Intégration + hébergement dans le superviseur		1 263,00 €
	* Curage,nettoyage du poste 1/an		110,00 €
	PR GUILLAUMET :		
	* Curage,nettoyage du poste 2/an		145,00 €
	PR BELOT :		
	* Intégration + hébergement dans le superviseur		1 263,00 €
	* Changement pompe 1		3 450,00 €
	* Curage,nettoyage du poste 2/an		117,00 €
	PR DU CASSE :		
	* Intégration + hébergement dans le superviseur		1 263,00 €
	* Curage,nettoyage du poste 3/an		408,00 €
	* Réparation de la canalisation et changement clapet		1 128,00 €
	PR SNI :		
	* Curage,nettoyage du poste 4/an		663,00 €
	* Changement Pompe 2		1 578,00 €
	RESEAUX :		
	*Curage/débouchage:		
-Voie ferrée		596,00 €	
-Place des tilleuls		194,00 €	
-Guillaumet		178,00 €	
-Rue du 13 Juin 1944		252,00 €	
*Remise à la côte de 3 plaques de collecteur		1 800,00 €	
*Nombre de contrôles de raccordements :			
Vente : 22			2 640,00 €
ANC	INSTALLATIONS NEUVES :		
	*Nombre de contrôles de conception: 6		780,00 €
	*Nombre de contrôles de réalisation travaux: 1		130,00 €
	INSTALLATIONS EXISTANTES :		
*Nombre de contrôles pour vente: 6			1 200,00 €
SOUS TOTAL =		34 370,00 €	4 750,00 €

LARRIVIERE SAINT SAVIN

		DEPENSES	RECETTES
AC	POSTES RELEVAGE		
	PR PRINCIPAL :		
	* Intégration + hébergement dans le superviseur	1 263,00 €	
	* Mise en place vanne fermeture sur trop plein	355,00 €	
	* Curage, nettoyage du poste 3/an	408,00 €	
	PR RENUNG :		
	* Création trop plein avec vanne	481,00 €	
	* Intégration + hébergement dans le superviseur	1 263,00 €	
	* Curage, nettoyage du poste 2/an	210,00 €	
	* Création arrivée d'eau	1 086,00 €	
	PR CHAPELLE :		
	* Curage, nettoyage du poste 2/an	210,00 €	
	PR PONT :		
	* Curage, nettoyage du poste 3/an	315,00 €	
RESEAUX :			
*Curage/débouchage: -Rte du Tursan	164,00 €		
*Remise à la côte de 5 plaques de collecteur	3 000,00 €		
ANC	INSTALLATIONS EXISTANTES :		
	*Nombre de contrôles pour vente: 2		240,00 €
SOUS TOTAL=		8 755,00 €	240,00 €
PFAC 21 BRCHTS (toutes communes)			37 500,00 €
TOTAL =		87 822	54 710

Point 6 : Questions diverses

- Boues station Grenade : M. DAUGA demande s'il y a des boues à enlever.
Laurent BRETHERS explique que la société METHALABORDE n'a pas l'agrément pour récupérer les boues.
M. PEDEHONTAA demande la procédure pour obtenir l'agrément. Il pense qu'il serait intéressant de creuser afin que METHALABORDE puisse obtenir l'agrément.

- Avenants Syndicat du Marseillon Tursan augmentation prix de l'eau pour 2023.
Monsieur le Président rappelle que la CCPG achète de l'eau au Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan (S.E.M.T.)
Cet achat d'eau est matérialisé par 2 conventions :

- La première convention concerne la fourniture d'eau faite au poste de comptage situé au réservoir de Larrivière.
Cette convention, signée le 14 octobre 2003 a fait l'objet de 3 avenants, les 11 février 2005, 11 décembre 2013 et 1^{er} avril 2015.

- La deuxième convention concerne la fourniture d'eau faite pour la commune de Larrivière, hors bourg. Cette convention, signée le 10 février 2017 a fait l'objet d'un avenant le 16 avril 2019.

Le S.E.M.T. a envoyé un courrier courant 2023 à ses partenaires de vente en gros, dont la CCPG fait partie, afin de demander une participation financière pour tenir compte de la hausse exceptionnelle des coûts énergétiques prévue en 2023 (+ 8cts/m³ maximum.).

Après deux rencontres, un accord de principe de la CCPG a été donné.

Afin de concrétiser cette participation financière exceptionnelle pour l'année 2023, des avenants aux conventions de vente en gros ont été envoyés par le S.E.M.T.

Projet de délibération N° 2024-xx

OBJET : AVENANT AUX CONVENTIONS DE VENTE EN GROS D'EAU POTABLE PAR LE SYNDICAT DES EAUX DU MARSEILLON ET DU TURSAN A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GRENADOIS

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la convention en date du 14 octobre 2003 et ses 4 avenants relative à la fourniture d'eau faite par le Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan au poste de comptage situé au réservoir de Larrivière,

Vu la convention en date du 10 février 2017 et son avenant relative à la fourniture d'eau faite par le Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan pour la commune de Larrivière (hors bourg),

Considérant la demande du Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan à la Communauté de Communes du Pays Grenadois, à savoir une augmentation ponctuelle du prix du m³ de l'eau vendue à la CCPG, pour l'année 2023, afin de tenir compte de la hausse exceptionnelle des coûts énergétiques pour cette année.

Sur proposition et après avis du Conseil d'Exploitation en date du 22 mars 2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *APPROUVE l'avenant n° 5 de la convention du 14 octobre 2003*
- *APPROUVE l'avenant n° 2 de la convention du 10 février 2017*
- *AUTORISE Monsieur le Président à signer ces deux avenant et tous les documents afférents.*

La séance est levée à 11 H 30

Le président de la régie

J.M. DUCLAVE



La Secrétaire de séance

E. LALANNE



Pays grenadois - Adjointe Direction

De: maire@bascons.fr
Envoyé: jeudi 21 mars 2024 12:20
À: Pays grenadois - Adjointe Direction; brethousjeanpierre@gmail.com; 'Christine Fumero'; 'Christophe LARROSE'; 'Jean-Claude LAFITE'; 'Jean-Philippe PEDEHONTAA'; 'LALANNE Evelyne'; 'Mairie de Le Vignau'; 'Mairie Grenade'; 'Michel DUCLAVE'; 'Michel SANSOT'; 'Patrick DAUGA'; 'Philippe OGE'
Cc: 'Jean-Luc LAFENETRE'; 'CCPG - Sylvie LAFITTE'; Pays Grenadois - Production
Objet: RE: Conseil d'exploitation du vendredi 22 mars 2024

Mesdames, Messieurs,

Pour la réunion de demain, Il faudrait comme demandé au précédent CE pour l'assainissement un tableau des travaux avec l'ensemble des communes :

La commune, les extensions par phase restantes ou réalisées , les stations, avec le coût, les subventions possibles, le nbre d'habitation raccordées, ou raccordable de suite, raccordable au future avec en face la PEFAC récupérable et les 2€/m3 assainit à 120 € récupérable de suite pour les habitations existantes seulement. Un calcul du retour sur investissement.

Je ne vois pas comment on peut mettre un budget de 300 000 € HT pour faire une extension assainissement pour 10 maison existantes en priorité et ne pas mettre un budget de 300 000 € HT pour faire une extension assainissement pour 30 maison existantes, et annoncer qu'il y aura une participation des communes pour les prochains travaux d'assainissement.

Bascons ne serait pas à la régie, nos extensions seraient terminées par l'autofinancement.

Si on part dans ce sens, je voterai contre le budget.

Rendez vous demain sur le sujet.

Bien cordialement

Nicolas RAULIN

De : Pays grenadois - Adjointe Direction <diradjointe@eau-paysgrenadois.fr>

Envoyé : mercredi 20 mars 2024 17:11

À : brethousjeanpierre@gmail.com; Christine Fumero <cazeresadjoint3@orange.fr>; Christophe LARROSE (chri.larrose@gmail.com) <chri.larrose@gmail.com>; Jean-Claude LAFITE <jclaudelussagnet40@gmail.com>; Jean-Philippe PEDEHONTAA <jp.pedehontaa@groupe-uneo.fr>; LALANNE Evelyne (mcmahm06@gmail.com) <mcmahm06@gmail.com>; Mairie de Le Vignau <contact@mairie-le-vignau.fr>; Mairie Grenade <mairie@grenadesuradour.fr>; Michel DUCLAVE <duclavejm@outlook.fr>; Michel SANSOT <michelsansot@laposte.net>; Nicolas Raulin <maire@bascons.fr>; Patrick DAUGA <patricko40270@orange.fr>; Philippe OGE <maire@borderes-et-lamensans.fr>

Cc : Jean-Luc LAFENETRE <jl.lafenetre@cc-paysgrenadois.fr>; CCPG - Sylvie LAFITTE <s.lafitte@cc-paysgrenadois.fr>; Pays Grenadois - Production <production@eau-paysgrenadois.fr>

Objet : Conseil d'exploitation du vendredi 22 mars 2024

Importance : Haute

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'Exploitation,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les pièces annexes de la réunion du prochain conseil d'exploitation qui se déroulera le vendredi 22 mars 2024 à 8 H 30 au siège de la CCPG :

- Le compte rendu de la réunion du 21/02/2024

- La note préparatoire de la réunion du 22/03/2024

Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Très cordialement.



Service eau
et assainissement
DU PAYS GRENAUDOIS

Sandrine BRETHERS

Directrice Adjointe

✉ diradjointe@eau-paysgrenadois.fr

4 place des Déportés
40270 GRENADE SUR L'ADOUR
Tél. : 33 (0)5 58 45 90 30

www.cc-paysgrenadois.fr